



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 10 octobre 2024 -

Délibération n°8.2.10/10/2024

**relative à l'approbation des demandes de subventions présentées
par les associations étudiantes**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 28

Quorum : 14

Membres présents : 13

Membres représentés : 4

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 17 octobre 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **24 OCT. 2024**

Transmise au recteur le : **24 OCT. 2024**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2024-2025
Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 3 octobre 2024

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2023-2024	Remarques
CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants														
1	ANIMA MARTIALIS	Animations, démonstrations et initiations : activités d'ANIMA MARTIALIS lors de la Journée des Associations étudiantes 2024	→ Proposer des animations, des démonstrations et des initiations aux étudiants participant aux journées des associations étudiantes 2024	→ Etudiants de l'Université Savoie Mont Blanc des campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget du lac participant au Journée des associations étudiantes 2024	9-Autres	/	3 735,00	3 735,00	100,00%	3 365,00	90,09%	3 365,00	→ 6 176 € (05/10/2023), projet "Sur les traces des athlètes grecs : découverte et pratique du pentathlon antique à l'USMB" → 8 660 € (30/11/2023), projet "ELEPH'FIGHT 2024 1ère édition" → 3 035 € (30/11/2023), projet "Walpurgis awakening - Atelier de découverte de l'escrime ancienne pour les étudiantes de l'USMB" → 5 000 € (06/06/2024), projet "Animations, démonstrations et initiations : activités d'ANIMA MARTIALIS lors de la VÔGA 2024"	Avis favorable. La commission vie des campus propose de ne pas financer les goodies d'un montant de 370 €.
2	ANIMA MARTIALIS	Week-end de formation et d'activité outdoors	→ Permettre aux étudiants de découvrir nos activités outdoors ainsi que de former les cadres de l'association	→ Etudiants de l'Université Savoie Mont Blanc adhérents à l'association ANIMA MARTIALIS, à jour de leur cotisation et des frais de participations au Week-end	9-Autres	→210 € (Inscriptions des participants 15€ x 14 personnes)	2 060,00	1 850,00	89,81%	0,00	0,00%	0,00	→ 6 176 € (05/10/2023), projet "Sur les traces des athlètes grecs : découverte et pratique du pentathlon antique à l'USMB" → 8 660 € (30/11/2023), projet "ELEPH'FIGHT 2024 1ère édition" → 3 035 € (30/11/2023), projet "Walpurgis awakening - Atelier de découverte de l'escrime ancienne pour les étudiantes de l'USMB" → 5 000 € (06/06/2024), projet "Animations, démonstrations et initiations : activités d'ANIMA MARTIALIS lors de la VÔGA 2024"	La commission vie des campus conseille à l'association de représenter le projet à une prochaine commission vie des campus en apportant des précisions sur les participants attendus.
3	FIBER GLISS	LE SKI POUR TOUS	→ Permettre à un maximum d'étudiants de pouvoir pratiquer le ski	→ Tous les étudiants des campus de Jacob-Bellecombette et de Technolac	3-Sport	→ 36 100 € (Billetterie) → 10 000 € (Inscriptions des participants) → 591,51 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs i) → 900 € soirées)	58 091,51	10 500,00	18,07%	9 000,00	15,49%	9 000,00	→ 8 500 € (05/10/2023), projet "Sorties de ski 23-24"	Avis favorable. La commission vie des campus propose de ne pas subventionner la totalité de la subvention. L'association pourra, au besoin, solliciter un complément à une commission vie des campus ultérieure.
4	Blairoudeurs chambéry	Les blaireaux à la montagne	→ Découverte de la biodiversité, les paysages, les acteurs de la montagne... → Découverte de la sécurité et la bienséance avec un accompagnateur de montagne (AMM)	→ Etudiants adhérents à Blairoudeurs	3-Sport	/	1 500,00	1 500,00	100,00%	1 500,00	100,00%	1 500,00	→ 3 269 € (30/11/2023), projet "Ateliers naturalistes à l'USMB : pour des jeunes avertis et engagés pour la biodiversité" → 3 013,97 € (01/02/2024), projet " projet "Ateliers naturalistes à l'USMB : pour des jeunes avertis et engagés pour la biodiversité""	Avis favorable
SOUS-TOTAL CATEGORIE 1							65 386,51	17 585,00	26,89%	13 865,00	21,20%	13 865,00		
CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc														
1	POLYRUN CLUB	Défi sportif étudiant : Participation à la course du lac d'Annecy 2025	→ Financer la participation à une course officielle aux adhérents de notre association	→ Étudiants de l'USMB	3-Sport	→ 750 € (Cotisations adhérents) → 500 € (Sponsorings)	3 600	2 350	65,28%	2 350	65,28%	2 350	/	Avis favorable
SOUS-TOTAL CATEGORIE 2							3 600,00	2 350,00	65,28%	2 350,00	65,28%	2 350,00		
CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière														
SOUS-TOTAL CATEGORIE 3							0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00		
TOTAL DES 3 CATEGORIES							68 986,51	19 935,00	28,90%	16 215,00	23,50%	16 215,00		

CATEGORIE
Catégorie 1 : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.
Catégorie 2 : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.
Catégorie 3 : Projets ne concernant qu'une filière.

DOMAINE
1-Culture artistique 2-Culture scientifique et technique 3-Sport 4-Environnement 5-Humanitaire 6-Citoyenneté 7-Santé 8-Handicap 9-Autres